



Païement d'un pourcentage à mon avocat

Par **Johnbrego**, le **15/01/2009** à **20:06**

Bonjour,

Je viens de gagner un procès au prudhommes contre une entreprise , avec l'assistance d'un avocat ,et ai gagné une forte somme d'argent en 1ere instance.

Le procès en 1ere instance est exécutoire mais l'adversaire a fait appel !!

Il était prévu avec mon avocat un forfait pour le dossier et la plaidoirie que je lui ai déjà réglé , plus par une convention que j'ai signé, un pourcentage de 10% des sommes gagnées .

Bien que l'adversaire ai fait appel l'avocat me réclame son pourcentage ,donc de lui de reverser les 10% des sommes gagnées .

Suis je obligé, à ce stade de la procédure de lui verser ce qui était convenu par convention , ou bien est ce que je peux attendre le résultat de l'appel .???

Est t'il possible de changer d'avocat ou bien est ce que je suis obligé de reprendre le même avocat pour aller en appel .

Comment procéder ???